Évaluation préliminaire pour trouver un site où établir un dépôt géologique en profondeur pour le combustible nucléaire irradié canadien

La Corporation du canton de Schreiber, en Ontario

CONSTATS DES ÉTUDES DE LA PHASE 1

APM-REP-06144-0033

NOVEMBRE 2013

Préface

Depuis mai 2010, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) travaille en collaboration avec des collectivités intéressées à la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive (GAP), le plan de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien. À ce stade initial du processus pluriannuel de sélection d'un site, les travaux visent à explorer la possibilité pour les collectivités de répondre à certaines exigences de sûreté relatives à l'accueil d'un dépôt géologique en profondeur et d'un centre d'expertise, les éléments principaux du plan canadien.

Les constats résumés dans le présent document découlent d'études réalisées dans le cadre de la Phase 1 de l'Évaluation préliminaire, la phase initiale d'étude de l'Étape 3 du processus de sélection d'un site en neuf étapes. Ce document examine les résultats des études de bureau qui ont servi à explorer la possibilité de trouver un site apte à confiner et isoler de manière sûre et sécuritaire le combustible nucléaire irradié de la population et de l'environnement pendant la longue période de temps nécessaire. Il résume aussi les apprentissages tirés des travaux menés en collaboration avec la collectivité pour l'aider à mieux comprendre la GAP et pour explorer l'aptitude potentielle du projet à s'harmoniser avec la vision à long terme de la collectivité et à contribuer à son bien-être.

Le canton de Schreiber compte parmi 21 collectivités qui ont décidé d'explorer leur intérêt potentiel à accueillir ce projet d'infrastructure national. Les constats de la Phase 1 de son évaluation préliminaire ont pour but d'aider le canton et la SGDN à déterminer de manière préliminaire l'aptitude de la collectivité à répondre aux exigences associées à l'accueil des installations de la GAP. Ces évaluations serviront aussi à la SGDN à déterminer quelles collectivités passeront à la prochaine phase des études plus détaillées.

La participation du canton de Schreiber au processus de la GAP s'est amorcée en septembre 2010, lorsque le maire et le conseil du canton ont approché la SGDN pour en savoir plus sur son programme. Cette demande est parvenue à la SGDN en réponse à une invitation

ouverte à en apprendre davantage sur la GAP, étant entendu que la collectivité pourrait se retirer du processus au moment de son choix. Voici les faits saillants de la participation de Schreiber au processus *En savoir plus*.

En novembre 2010, le conseil du canton a adopté une résolution demandant la tenue d'une évaluation initiale de présélection de l'aptitude potentielle de la collectivité à accueillir le projet. En février 2011, la SGDN a donné une présentation à des représentants de la collectivité de Schreiber sur le plan canadien et le processus de sélection d'un site et pour passer en revue la planification de l'évaluation de présélection et confirmer certains détails concernant les travaux qui seraient menés.

Au terme de l'évaluation de présélection, en mai 2011, la SGDN et le sous-traitant responsable des travaux ont présenté les constats de l'évaluation au conseil. Des copies du rapport final (version résumée et rapport détaillé) ont également été fournies. Les constats du rapport indiquaient que « l'examen des renseignements disponibles et l'application des cinq critères de présélection ne révèlent pas de conditions évidentes pouvant mener à l'exclusion du canton de Schreiber des étapes subséquentes du processus de sélection d'un site. »

En juin 2011, à l'invitation du conseil, la SGDN a organisé une journée portes ouvertes à Schreiber pour faire part des résultats de l'évaluation de présélection et transmettre des informations sur le projet et sur le processus de sélection d'un site. Parmi les particuliers et les groupes qui ont rencontré la SGDN lors de cet événement, on compte des membres du conseil et du personnel du canton, des étudiants, des représentants de la communauté des affaires, des aînés, des exploitants de camps, des chasseurs et des pêcheurs, ainsi que des intervenants d'urgence et des professionnels de la santé de première ligne.

Le canton a activement cherché les occasions d'apprendre et de s'informer plus avant sur le projet et sur la gestion des déchets nucléaires en général. Pour donner aux membres de la collectivité accès aux informations sur le projet et sur le processus de sélection d'un site, le conseil a demandé à la SGDN d'installer un kiosque d'information sur le projet de la GAP à l'hôtel de ville.

En 2011, Schreiber a engagé les services d'un spécialiste en planification sociale pour élaborer un plan stratégique pour le canton d'après une consultation élargie de la collectivité. L'élaboration de ce plan s'est achevée en décembre 2011. Il définissait entre autres la vision de la collectivité en matière de développement économique et social durable. Schreiber a de plus engagé une firme indépendante pour réaliser un examen des documents de la SGDN se rapportant à la sûreté du Projet de la GAP, ainsi que de certains documents du canton. Cet examen s'est achevé en juin 2013.

En mai 2011, à la demande du canton, des représentants du conseil, des membres de la collectivité et le greffier municipal ont assisté à Toronto à une séance d'information de la SGDN. Ils ont également visité l'installation de gestion provisoire de déchets nucléaires d'OPG sur le site de la centrale nucléaire de Pickering pour se renseigner sur la façon dont le combustible nucléaire irradié est actuellement géré.

En juin 2011, une petite délégation de membres de la collectivité a aussi assisté au congrès de la Fédération canadienne des municipalités pour entendre des représentants de collectivités

suédoises qui participaient à un processus de sélection d'un site semblable. Les représentants de la collectivité ont aussi participé à des réunions organisées dans la collectivité en juillet 2011 par des groupes environnementaux pour connaître leur point de vue. En septembre 2011, des représentants de Schreiber ont assisté au congrès de la Société nucléaire canadienne à Toronto pour approfondir le sujet auprès d'un large éventail de spécialistes et les entendre directement parler des progrès, des problèmes et des défis associés aux méthodes de gestion des déchets nucléaires utilisées au Canada et à l'étranger.

En juin 2011, des représentants de la collectivité se sont aussi réunis par téléconférence avec des représentants de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) pour en connaître davantage sur le cadre et la supervision réglementaires entourant le projet de la GAP et pour rencontrer des experts spécialisés dans des domaines particuliers et leur poser des questions.

À l'automne 2011, le conseil a exprimé l'intention d'en apprendre davantage sur les Évaluations préliminaires, l'étape suivante du processus de sélection d'un site. En réponse à sa demande, la SGDN lui a donné en novembre 2011 une séance d'information pour expliquer comment se déroulerait l'évaluation préliminaire si le canton décidait d'y participer.

Après avoir réfléchi au projet, le conseil a adopté une résolution en décembre 2011 exprimant l'intention de continuer d'en apprendre davantage sur la GAP et de demander la réalisation des études de faisabilité de la première phase de l'évaluation préliminaire de l'Étape 3 du processus de sélection d'un site.

Au cours de la période qui a suivi, le conseil, le CLC et la SGDN se sont réunis pour examiner la planification de l'ensemble des études techniques et des études sur le bien-être de la collectivité associées à la Phase 1 du processus de sélection d'un site. Ils ont également examiné ensemble le programme de ressources offert à la collectivité pour soutenir les activités d'apprentissage et de réflexion sur son intérêt à accueillir le projet, les discussions locales ainsi que la participation de la collectivité aux activités d'évaluation de la SGDN. La collectivité a travaillé en étroite collaboration avec la SGDN à la planification des activités de dialogue et d'échange ainsi qu'à l'établissement des premiers contacts à ce sujet avec les collectivités et les peuples autochtones de la région environnante.

Pour faciliter l'apprentissage et le dialogue au sein de la collectivité, le conseil a établi un comité de liaison communautaire (CLC). Les membres du comité ont été choisis par le biais d'un processus ouvert à tous. La réunion inaugurale du comité s'est tenue en août 2011. Le conseil a confié au CLC le mandat de favoriser une participation ouverte et inclusive des membres de la collectivité aux activités d'apprentissage sur le projet et de contribuer à éclairer les études de la SGDN.

Pour assurer une participation tangible au processus d'évaluation, le CLC a tenu des réunions mensuelles, auxquelles des membres du personnel de la SGDN ont assisté, à la demande du CLC, pour participer aux discussions et travailler avec le comité à la réalisation des études de l'évaluation préliminaire. Ces réunions ont été annoncées à l'avance et étaient ouvertes au public. Le comité a aussi nommé une personne responsable de la coordination des projets du CLC, a établi son site Web et son bulletin d'information, a sollicité des présentations auprès de spécialistes de la SGDN sur des domaines qui intéressaient les membres du CLC et a aidé à organiser des événements portes ouvertes. Lors de ces événements portes ouvertes, les

spécialistes de la SGDN se sont servi d'expositions interactives, de vidéos, de panneaux d'affichage et de documents imprimés pour expliquer divers aspects de la GAP et répondre aux questions du public sur le projet.

En collaboration, le canton, le CLC et la SGDN ont mené un large éventail d'activités auprès de personnes et de groupes de la localité, tels que les premiers intervenants, les éducateurs, les professionnels de la santé, les chefs d'entreprise et les membres de groupes de la collectivité. Pour favoriser un dialogue soutenu avec la collectivité, la SGDN a ouvert en 2012 un bureau local dans le canton. La SGDN a aussi pris part à plusieurs activités communautaires du canton, comme le carnaval d'hiver de Schreiber et les événements des Jours du patrimoine, afin d'interagir plus étroitement avec les résidents de la localité et fournir des renseignements sur le projet. Des séances d'information et des entretiens ont aussi été tenus auprès d'un éventail de leaders de la collectivité dans le cadre du processus d'étude.

Le CLC a visité une installation d'entreposage provisoire d'OPG à Darlington en septembre 2012, après quoi il a assisté à une séance d'information de la SGDN. En septembre 2012 également, une petite délégation a assisté à la Conférence internationale sur le stockage géologique pour se renseigner sur la façon dont d'autres pays ont décidé ou envisagent de mener leurs processus de sélection d'un site respectifs. En mars 2013, des représentants de la CCSN ont participé à une réunion du CLC. Des représentants du canton ont aussi assisté à des rencontres organisées dans la collectivité en novembre 2012 par des groupes environnementaux pour faire part de leur point de vue.

Le CLC a travaillé activement à obtenir la participation de la collectivité à l'établissement d'un profil de la collectivité et à la préparation d'un rapport d'évaluation sur le bien-être de la collectivité. Des journées portes ouvertes ont été organisées pour faire état de la progression des études et de l'apprentissage et pour donner aux membres de la collectivité l'occasion de faire connaître leurs points de vue.

Des journées portes ouvertes ont été tenues au printemps de 2012 pour engager des discussions avec les membres de la collectivité sur les travaux associés aux études de la Phase 1, ainsi qu'à l'automne suivant pour faire état des constats des études menées jusqu'alors.

Les activités de sensibilisation et de dialogue organisées par le CLC en 2013 comprenaient la présentation de l'exposition mobile sur le transport de la SGDN. Cette exposition a permis aux membres de la collectivité de voir de près un conteneur homologué de transport de combustible irradié et d'en apprendre davantage sur la réglementation rigoureuse et sur les exigences et les procédures qui doivent être respectées. La présence de l'exposition dans la collectivité en juillet 2013 coïncidait avec les Jours du patrimoine de Schreiber.

Conscients de l'importance d'engager les collectivités et les peuples autochtones de la région environnante à discuter du projet, le canton et la SGDN ont commencé à prendre contact de façon préliminaire avec des groupes et des particuliers à l'extérieur de la collectivité. Ces premiers contacts ont été établis avec des collectivités des Premières nations et métisses et des maires et des membres des conseils des collectivités environnantes.

Le processus de sélection d'un site a pour objectif de choisir, au terme de plusieurs phases d'évaluations de plus en plus détaillées, un lieu unique d'accueil du dépôt géologique en profondeur de stockage du combustible nucléaire irradié canadien et du centre d'expertise associé. Le choix du site devra permettre d'assurer la sécurité de la population et de l'environnement et contribuer au bien-être de la région. Il faudra encore plusieurs années d'études et d'évaluations techniques, scientifiques et sociales et encore beaucoup de travail en dialogue avec les collectivités intéressées ainsi qu'avec les collectivités et les peuples autochtones de la région environnante avant qu'un site soit choisi.

Étant donné que 21 collectivités explorent avec la SGDN leur intérêt et leur aptitude à accueillir le projet de la GAP, le processus de sélection d'un site doit prévoir un moyen pour réduire progressivement le nombre de collectivités participantes en vue des études plus détaillées qui suivront. Par le biais d'études de plus en plus détaillées, les collectivités les plus susceptibles de répondre aux exigences particulières du projet seront sélectionnées pour faire l'objet d'études subséquentes.

Ce processus progressif de réflexion et de décision sera soutenu par une série d'évaluations et d'activités de dialogue qui permettront à la SGDN et aux collectivités de déterminer l'aptitude de chaque secteur envisagé et de décider où les travaux plus détaillés doivent être menés. Les collectivités peuvent mettre un terme à leur participation au moment de leur choix au cours du processus de sélection d'un site jusqu'à ce qu'une entente en bonne et due forme soit signée, sous réserve du respect de toutes les exigences réglementaires et de l'obtention des approbations réglementaires.